






Le même droit pour tous?



04 – Groupes menacés
Infos enseignants

Objectif: 	Les élèves apprennent qu'il existe des groupes de personnes bénéficiant d'une protection spéciale des conventions sur les droits de l'homme parce qu'ils sont exposés à des risques particuliers ou parce qu'ils n'ont pas la possibilité de défendre eux-mêmes leurs droits.
Travail: 	Après s'être familiarisés avec les groupes nécessitant une protection particulière (fiche 1), les élèves se penchent sur la situation d'un groupe spécifique et en discutent avec leur camarade (fiche 2).
Matériel: 	Fiche 1 (à faire en classe) Fiche 2 (à faire à deux)
Forme: 	Travail de classe Travail à deux
Temps: 	30 minutes

Informations complémentaires:

- Le site www.securitehumaine.ch contient une foule d'informations plus détaillées sur le sujet.

Suggestion pour développer le sujet:

- Etudier les droits des femmes:
<http://www.amnesty.ch/fr/themes/droits-des-femmes/que-sont-les-droits-des-femmes-1>

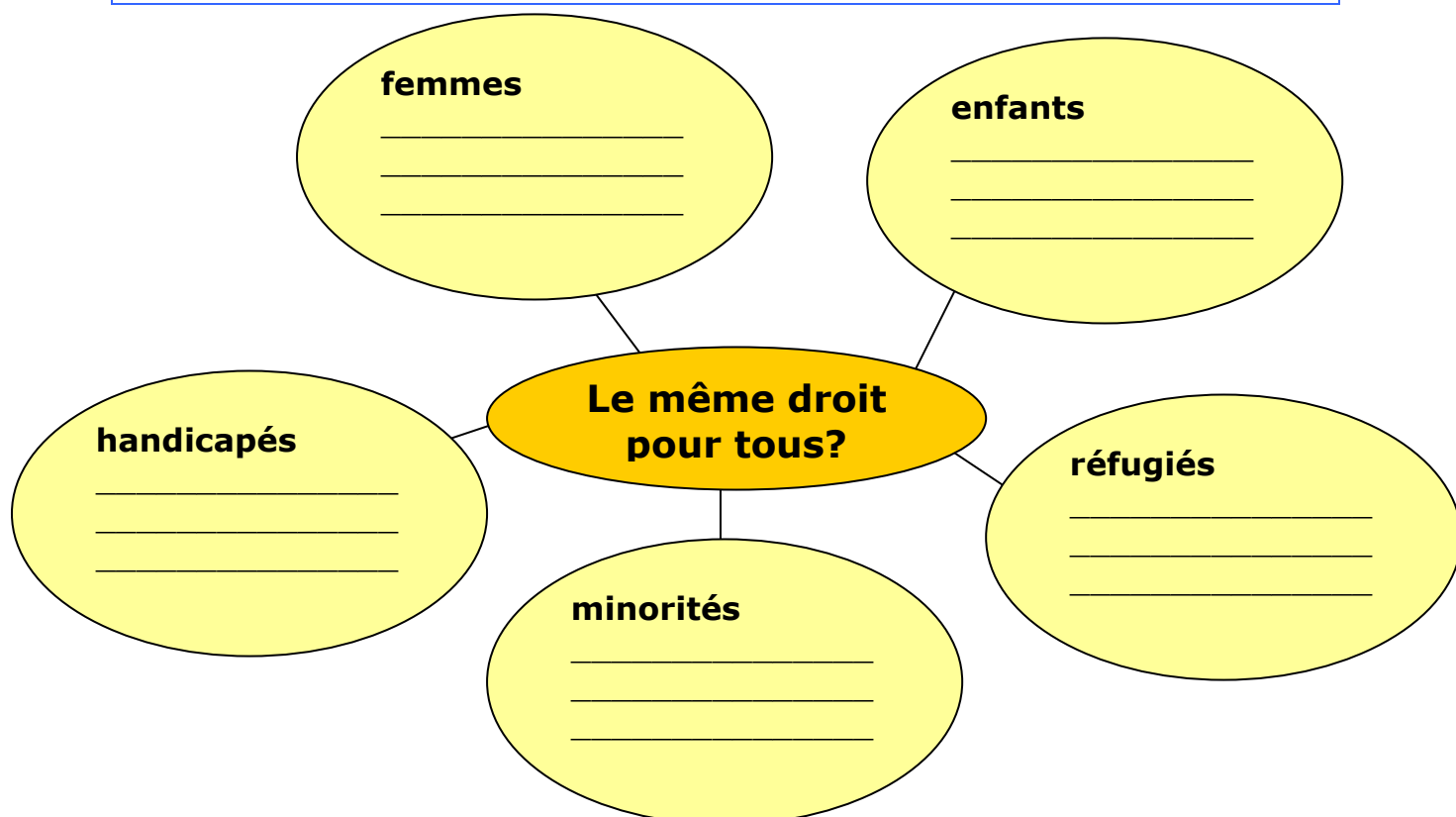


Protection des personnes ayant des besoins spécifiques

Tous les êtres humains sont égaux en droit et peuvent, sans distinctions, prétendre à être protégés par la loi. Tous ont droit à la même protection contre les discriminations et contre tout genre d'appel à la discrimination.

Il est apparu de plus en plus clairement au fil du temps que tous les êtres humains ne (jouissaient) pas des droits de l'homme de manière égale. Certains ont des besoins spécifiques, auxquels les droits humains formulés d'une manière générale ne peuvent pas (encore) satisfaire. En 1951 a été adoptée une convention sur les réfugiés, en 1979 une convention contre la discrimination des femmes et en 1989 la convention sur les droits de l'enfant. Il a fallu attendre 2006 pour voir adopter une convention sur les droits des handicapés. Quant aux peuples indigènes, ils attendent toujours que l'ONU se mette d'accord sur un traité de défense de leurs droits. En dépit de toutes les conventions adoptées, il existe toujours des groupes de personnes qui sont particulièrement menacés en raison de leurs besoins spécifiques.

Essayez de déterminer les droits pour lesquels les groupes mentionnés plus bas doivent encore se battre et inscrivez-les dans les cases correspondantes.





Enfants des rues

Les enfants constituent sans aucun doute un groupe menacé. Les enfants des rues, en particulier, n'ont guère la possibilité de défendre leurs droits: ils sont mineurs et n'ont souvent pas de formation scolaire. Discutez le sujet deux par deux. Prenez des notes et comparez-les ensuite avec le corrigé.

Dans quelles parties du monde le phénomène des enfants des rues existe-t-il?

Y en a-t-il aussi en Suisse? Où pourrait-il y en avoir en Suisse?

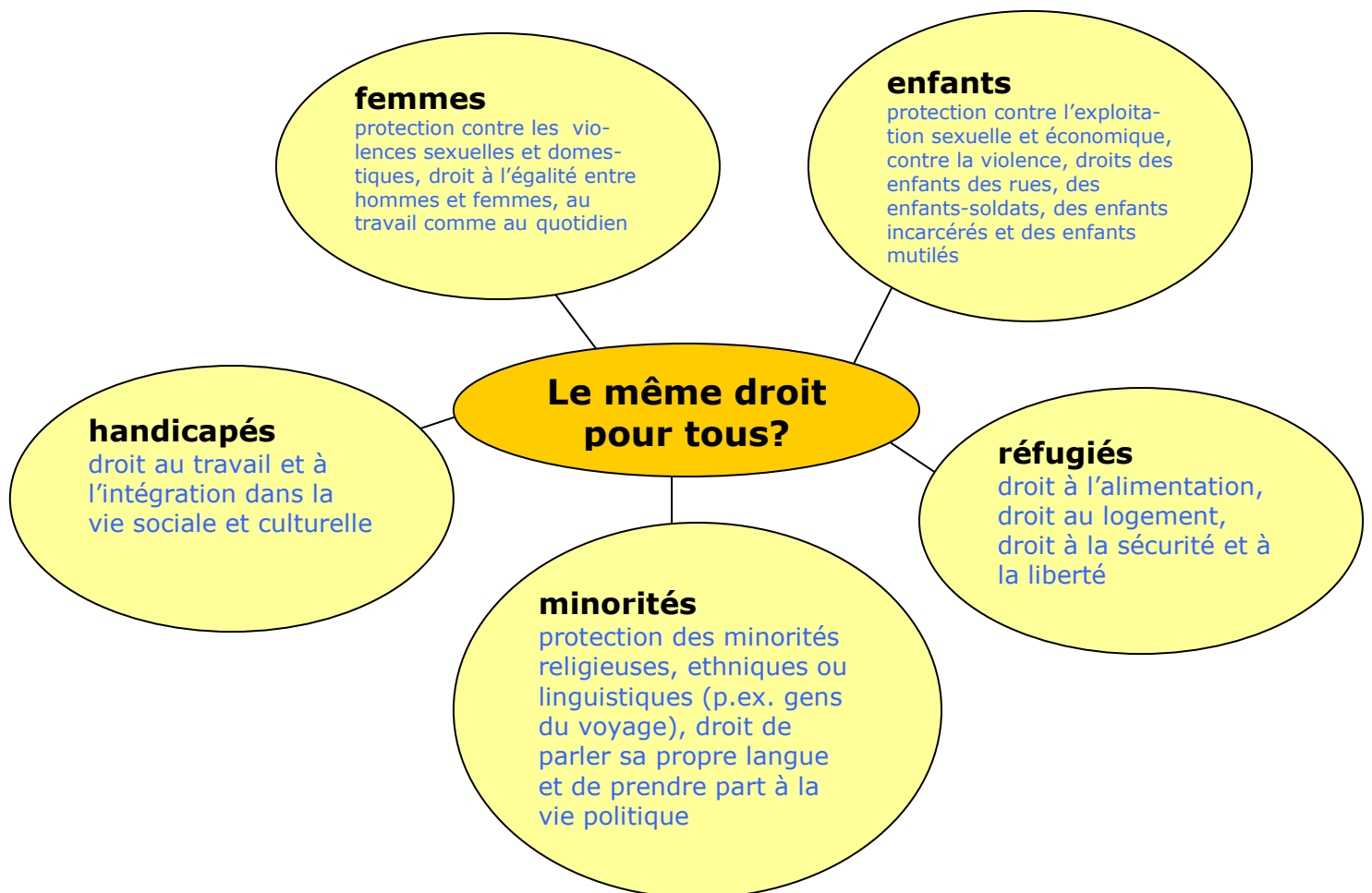
Pourquoi y a-t-il des enfants qui vivent dans la rue ?

Quels sont les droits fondamentaux des enfants des rues qui ne sont pas respectés?

Que peut-on faire pour améliorer leur situation?



Corrigé de la fiche 1





Corrigé de la fiche 2

Dans quelles parties du monde le phénomène des enfants des rues existe-t-il?

Il existe partout dans le monde. C'est avant tout dans les régions les plus pauvres d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie que l'on trouve le plus d'enfants des rues. Il y en a cependant aussi beaucoup en Europe de l'Est.

Y en a-t-il aussi en Suisse? Où pourrait-il y en avoir en Suisse?

On trouve aussi des enfants des rues dans les grandes villes comme Zurich. En 2006, on y a recensé plus de soixante jeunes sans-abri, la plupart âgés d'environ dix-sept ans.

Pourquoi y a-t-il des enfants qui vivent dans la rue ?

Ils sont souvent orphelins et n'ont personne qui s'occupe d'eux. Il arrive aussi que leur famille ne parvienne plus à les nourrir, alors, ils doivent se débrouiller tout seuls. Certains enfants sont négligés ou maltraités par leurs parents (alcooliques, toxicomanes ou violents) au point qu'ils préfèrent la rue à leur maison.

En Suisse, il s'agit plutôt de jeunes sans travail qui ne sont pas aidés par leurs parents et qui ne voient pas d'autre solution.

Quels sont les droits fondamentaux des enfants des rues qui ne sont pas respectés?

Le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à la vie et à un traitement adéquat (droit à l'intégrité physique et mentale), le droit à l'alimentation et au logement.

Que peut-on faire pour améliorer leur situation?

Créer des institutions qui puissent donner aux enfants et adolescents un foyer et une formation et qui leur redonne confiance en l'avenir.